

# EPREUVE DU CALENDRIER UCI

## Modèle de Règlement Particulier pour une épreuve d'un jour

*(Les mentions en caractères italiques entre parenthèses doivent être remplacées/adaptées par l'organisateur)*

***(Nom de l'épreuve)***

***(Date de l'épreuve)***

### RÈGLEMENT PARTICULIER

#### ARTICLE 1. ORGANISATION

L'épreuve (*nom de l'épreuve*) est organisée par (*nom et adresse de l'entité organisatrice*) sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale. Elle se dispute le (*date de l'épreuve*).

#### ARTICLE 2. TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories (*catégorie*<sup>1</sup>). Elle est inscrite au calendrier UCI (*calendrier*<sup>2</sup>).

L'épreuve est classée en classe (*classe*<sup>3</sup>). Conformément au règlement UCI, elle attribue les points suivants:

*(barème des points correspondant à la catégorie et à la classe de l'épreuve*<sup>4</sup>)

pour le classement UCI (*classement*<sup>5</sup>).

#### ARTICLE 3. PARTICIPATION

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes: (*types d'équipes*<sup>6</sup>).

---

<sup>1</sup> Possibilités: Hommes 1<sup>ère</sup> cat., Hommes 1<sup>ère</sup> cat. et Moins de 23 ans, Hommes Moins de 23 ans, Hommes Junior, Femmes 1<sup>ère</sup> cat., Femmes Junior.

<sup>2</sup> Possibilités : UCI ProTour, UCI Africa Tour, UCI America Tour, UCI, Asia Tour, UCI Europe Tour, UCI Oceania Tour, UCI Mondial Féminin, UCI Mondial Junior.

<sup>3</sup> Possibilités: UCI ProTour, Coupe du Monde Féminine, HC, Classe 1, Classe 2.

<sup>4</sup> Possibilités: voir titre II du règlement UCI, chapitres 10 à 13.

<sup>5</sup> Possibilités: UCI ProTour, Continental Hommes 1<sup>ère</sup> cat. et Moins de 23 ans, Femmes 1<sup>ère</sup> cat., Femmes Junior, Hommes Junior.

<sup>6</sup> Possibilités: UCI ProTeam, Equipe Continentale Professionnelle UCI, Equipe Continentale UCI, Equipe Féminine UCI, Equipe Nationale, Equipe Régionale ou de Club.

Conformément à l'article 2.2.003 du règlement UCI, le nombre de coureurs par équipe est de minimum (*nombre minimum*) et de maximum (*nombre maximum*) coureurs.

#### **ARTICLE 4. PERMANENCE**

La permanence de départ se tient, le (*dates et horaires de l'ouverture*) à (*adresse de la permanence*).

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se fait à la permanence de (*horaire de début*) à (*horaire de fin*) le (*date*).

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement UCI, en présence des Membres du Collège des Commissaires, est fixée à (*horaire*) et aura lieu à (*adresse de la salle de réunion*).

#### **ARTICLE 5. ORDRE DE DEPART POUR LES CONTRE LA MONTRE <sup>7</sup>**

(*L'organisateur établit l'ordre de départ des équipes en fonction des critères objectifs suivants: description des critères appliqués <sup>8</sup>*).

(*Les équipes sont libres de déterminer l'ordre de départ de leurs coureurs.*)

#### **ARTICLE 6. RADIO-TOUR**

Les informations courses sont émises sur la fréquence (*fréquence utilisée*).

#### **ARTICLE 7. ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE**

Le service d'assistance technique neutre est assuré par le (*nom du prestataire*).

Le service est assuré au moyen de (*nombre et types de véhicule <sup>9</sup>*)

#### **ARTICLE 8. INCIDENTS DE COURSE DANS LES DERNIERS KILOMETRES**

(*Conformément à l'article 2.6.027 du règlement UCI, les dispositions relatives aux incidents de course dans les derniers kilomètres, ne sont pas applicables sur l'épreuve.*)

#### **ARTICLE 9. MODALITES DE RAVITAILLEMENT LORS DES CONTRE LA MONTRE PAR EQUIPES <sup>10</sup>**

(*L'organisateur a prévu: (description des modalités <sup>11</sup>)*)

---

<sup>7</sup> Utiliser l'article uniquement si la course est un contre la montre.

<sup>8</sup> Par exemple: classement individuel UCI à une date précise, etc.

<sup>9</sup> Voir article 2.3.016 du règlement UCI. Donner la répartition entre motos et voitures.

<sup>10</sup> Utiliser l'article uniquement si la course est un contre la montre par équipes..

## **ARTICLE 10. DELAIS D'ARRIVEE**

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8 % du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur.

## **ARTICLE 11. CLASSEMENTS - BONIFICATIONS**

Les classements suivants seront établis:

*(le nom de chaque classement <sup>12</sup>)*

*(la description du système/critères de classification pour chaque classement <sup>13</sup>)*

*(le mode de départage des ex aequo pour chaque classement)*

*(les particularités relatives à la classification en cas d'arrivée sur piste <sup>14</sup> et en circuit <sup>15</sup>)*

## **ARTICLE 12. PRIX**

Les prix suivants sont attribués:

*(toutes les informations sur les prix <sup>16</sup>; nombre, montants, barèmes, nature, conditions d'attribution, etc.)*

Le total général des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est de *(montant <sup>17</sup>)*.

## **ARTICLE 13. ANTIDOPAGE**

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. <sup>(18)</sup>  
*En outre, la législation antidopage (nationalité), s'applique conformément aux dispositions de loi de (pays).*

Le contrôle antidopage a lieu à *(adresse du local antidopage)*.

---

<sup>11</sup> Par exemple: «en fonction des conditions atmosphériques, les modalités seront communiquées à la veille de l'épreuve» ou «une zone est prévue au kilomètre xx», etc.

<sup>12</sup> Voir article 2.3.037 du règlement UCI. Par exemple: classement individuel au temps, classement par équipes, classement du meilleur jeune, classement des monts, ...

<sup>13</sup> Expliquer comment fonctionne chaque classement. Par exemple: le classement par équipes s'établit par l'addition des 3 meilleurs temps individuels de chaque équipe (article 2.3.044).

<sup>14</sup> Voir article 2.3.042 du règlement UCI.

<sup>15</sup> Voir article 2.6.028 du règlement UCI.

<sup>16</sup> Voir articles 1.2.069 et 2.6.020 du règlement UCI.

<sup>17</sup> Se référer aux Obligations Financières de l'UCI pour connaître les montants obligatoires minima.

<sup>18</sup> Utiliser l'article uniquement si obligatoire au regard de la loi nationale.

#### **ARTICLE 14. PROTOCOLE**

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement UCI, les coureurs suivants doivent se présenter au protocole:

- Les (*nombre*) premiers de l'épreuve
- Les vainqueurs des classements annexes suivants: (*noms des classements*)

Ils se présenteront dans un délai de maximum de (*nombre*) minutes après leur arrivée.

#### **ARTICLE 15. PENALITES**

Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable.